



**Audition à la Commission défense**  
**ASSEMBLEE NATIONALE**  
**PLF 2022 – 12 octobre 2022**

Monsieur le président,  
Mesdames messieurs les députés,

Depuis le 24 février dernier, l'Ukraine est la cible d'une guerre déclenchée par la Russie invoquant la nécessité de protéger les populations russophones. Pour nous, la France doit tout mettre en œuvre pour rétablir la paix rapidement.

Si bien évidemment ce conflit occupe toute l'actualité, il faut rappeler que d'autres conflits font rage dans le monde, qui ne bénéficient pas de la même médiatisation. C'est le cas notamment du Moyen-Orient, et du Yémen où la guerre civile débutée en 2014 a déjà fait près de 400 000 morts.

La France, comme d'autres pays, participe indirectement à ce qui est aujourd'hui la plus grave crise humanitaire au monde en livrant des armes à l'Arabie Saoudite et à ses alliés. Le Ministre, ayant pris info auprès de sa prédécesseuse, nous a assuré que les armes vendues par la France n'étaient pas utilisées dans ce conflit.

Affirmation pourtant démentie par plusieurs témoignages... La CGT continuera à revendiquer plus de transparence sur la question des ventes d'armes et à demander l'ouverture d'une enquête parlementaire sur le sujet.

*Aujourd'hui, « La France devrait entrer dans une économie de guerre ».*

Cette annonce faite par le président de la République lors du salon *Eurosatory* devrait modifier les travaux de la future Loi de Programmation Militaire. Si pour l'instant ces travaux sont en cours de préparation, les principes de base sont posés. Il faudrait préparer la France à un conflit de « *haute intensité* ». entraînant une augmentation des matériels militaires, en nombre, et en disponibilité.

L'économie de guerre vise donc à mobiliser toute la Base Industrielle et Technologique de la Défense, pour avoir plus vite plus de matériels, de munitions, de rechanges, et de maintenance.

Le ministère commandera pour plus de 2 Milliards d'euros de munitions. Les armes et les matériels envoyés pour soutenir l'Ukraine seront remplacés.

Si notre organisation s'est toujours positionnée pour une défense nationale, indépendante, suffisante et non agressive, le terme « *économie de guerre* » a une connotation trop belliqueuse et prépare les esprits à devoir faire des efforts à nouveau.

Pour **la CGT**, la réflexion doit être portée sur la question *quels équipements pour quelle armée ?*, afin de protéger le territoire et les citoyens au travers de notre revendication de Pôle Public National de Défense.

A notre question sur la nature du conflit de haute intensité auquel la France pourrait être confrontée, il a été répondu que cela ne pouvait se passer sur notre territoire, car nous sommes protégés par l'arme nucléaire.

Ce conflit pourrait se dérouler sur un territoire « *ami* » de la France, c'est à dire membre de l'OTAN. Toujours donc cette vieille rengaine qui tend à essayer de convaincre que tout pays possédant la bombe atomique serait protégé de toute agression et que la force de dissuasion est faite pour ne jamais être utilisée. Le pari est hautement risqué !

Le budget 2023 donne donc la priorité aux équipements avec plus de la moitié des montants portant sur les équipements militaires soit 25,6 milliards d'euros ! 669 Millions d'euros seront consacrés à la masse salariale incluant les effets de la hausse du point d'indice pour 357 millions d'euros. Le ministère prévoit ainsi la création de 1500 emplois sans que l'on n'en connaisse aujourd'hui la ventilation.

Jusqu'à présent, le ministère crée des emplois en cyber défense pendant qu'il en supprime dans le soutien. Le Ministre a affirmé vouloir associer les organisations syndicales à la préparation de la future LPM ; mais reste à voir jusqu'où...

Pour **la CGT** la part de la masse salariale dans ce budget colossal est loin de répondre aux questions de fidélisation des personnels, et ce ne sont pas des mesurette à iso budget qui résoudront l'attractivité du ministère.

Comment ne pas voir l'évolution des effectifs ?

En effet, depuis 2020 la courbe ascendante des contractuels a dépassé la courbe descendante des ouvriers de l'Etat. On est bien dans la précarisation de l'emploi, pas dans l'attractivité.

La CGT **le** souligne, la question des salaires doit trouver des réponses concrètes qui ne peuvent se traduire par des mesures ponctuelles.

C'est tout le sens des revendications portées actuellement au travers de la signature de la pétition salaires et pensions initiée par notre Fédération et qui reçoit un accueil favorable dans les établissements du ministère. Par leurs signatures, les personnels revendiquent d'ailleurs :

- Le rétablissement des bordereaux de salaires des ouvriers de l'État avec rétroactivité des sommes dues,
- L'augmentation à minima de 10% du point d'indice pour les fonctionnaires et les Contractuels,
- L'exigence immédiate de 300€ et la revalorisation annuelle des pensions sur l'évolution du salaire moyen.

Le dégel du point d'indice est un petit geste de reconnaissance des difficultés liées à l'inflation, et de reconnaissance du travail fourni par les personnels civils.

**La CGT** considère que ce n'est pas un cadeau de la part du gouvernement, c'est un dû, pour compenser l'érosion du pouvoir d'achat des agents de l'état du fait des décisions prises par ce même gouvernement.

Avec une inflation estimée à plus de 7% sur une année, il n'est pas nécessaire d'être grand mathématicien pour dire que les 3,5% sont largement insuffisant.

Avant de venir sur le dernier point, le Service de Santé des Armées ne cesse de voir ses moyens diminués, la précarité s'installe dans ses établissements dans lesquels les agents déambulent dans l'incertitude.

Après les premiers épisodes de la pandémie de COVID-19 où les personnels ont été mis sur un piédestal, le secteur de la santé est à l'agonie, et le SSA n'échappe pas à cette catastrophe.

Comment le SSA pourra t'il continuer ses missions en fermant un à un ses établissements et en supprimant les effectifs, en laissant les agents dans la certitude d'un avenir bien sombre, le SSA aura du mal à survivre au travers des partenariat public/privé engagés.

Enfin, du 1<sup>er</sup> au 8 décembre prochain les élections professionnelles dans la fonction publique conduiront les personnels à s'exprimer par vote électronique. Comme nous avons pu le faire auparavant au plus haut niveau du Minarm, nous réitérons notre forte inquiétude sur le taux de participation qui a toujours mobilisé les personnels.

Plusieurs observateurs et responsables politiques se sont dit émus du faible taux de participation aux élections législatives. **La CGT** est attachée à la démocratie et au droit des personnels à s'exprimer pleinement au sein des établissements du Ministère.

Pour **la CGT**, le vote électronique par sa complexité contribuera à la baisse du taux de participation.

Si cela devait arriver le ministère des armées en porterait seul la responsabilité.

Merci de votre attention.

*Délégation FNTE : Virginie PARENT - Frantz IGOUASSEL*